Envoyé en préfecture le 15/03/2024
Reçu en préfecture le 15/03/2024
Publié le
ID : 038-213803489-20240304-2024_29-DE

SARA Aménagement
groupe ELEGIA

RAPPORT DE GESTION

SUR L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

Publié le : 17/06/2025 11:54 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/32667

Envoyé en préfecture le 15/03/2024
Reçu en préfecture le 15/03/2024
Publié le
ID : 038-213803489-20240304-2024_29-DE

SOMMAIRE

PRÉAMBULE 3

PREMIÈRE PARTIE : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 4

1 - L'ACTIONNARIAT 4
2 - INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX 6
2.1 Liste des mandataires sociaux 6
2.2 Rémunération des mandataires sociaux 7
3 - LA GOUVERNANCE 7
4 - LES DIRIGEANTS 7
5 - LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET CENSEURS 8
6 - LE PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ 9
7 - LES LOCAUX DE L'ENTREPRISE 9
8 - LES CONTRÔLES EXTERNES 9

DEUXIÈME PARTIE : LA PRÉSENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 10

9 - PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS 10
10 - EXPOSÉ SUR LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS 10
10.1 Résultat de l'exercice 10
10.2 Compte de résultat de la société – Partie fonctionnement 11
10.3 Soldes intermédiaires de gestion – Partie fonctionnement 14
10.4 Ratios d'analyse financière – Partie fonctionnement 14
11 - INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT 16
12 - LES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT 16
13 - DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT 17
14 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 17
15 - RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS 17
16 - L'ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR 17
17 - LES ÉVÈNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 17

TROISIÈME PARTIE : L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE DE L'EXERCICE ECOULÉ 18

18 - LE CHIFFRE D'OPÉRATIONS 18
19 - LES CONCESSIONS D'AMÉNAGEMENT 18
19.1 Les contrats de concession 18
19.2 Les dépenses sur concession 18
19.3 Les commercialisations 19
20 - LES MANDATS 21
21 - LES ÉTUDES/AMO 22

ANNEXES 23

22 - A - TABLEAU DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ 23

Publié le : 17/06/2025 11:54 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/32667

Envoyé en préfecture le 15/03/2024
Reçu en préfecture le 15/03/2024
Publié le
ID : 038-213803489-20240304-2024_29-DE

PRÉAMBULE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31/12/2022, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

L'exercice social couvre 12 mois. Il commence le premier janvier.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

Publié le : 17/06/2025 11:54 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/32667

Envoyé en préfecture le 15/03/2024
Reçu en préfecture le 15/03/2024
Publié le
ID : 038-213803489-20240304-2024_29-DE

PREMIÈRE PARTIE : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1 - L'ACTIONNARIAT

Le tableau ci-dessous récapitule l'actionnariat et la répartition des postes d'administrateurs à la clôture de l'exercice écoulé.

SARA AMENAGEMENT

SITUATION ADMINISTRATIVE AU 31/12/2022

Capital de 700 000 euros divisé en 7 000 actions de 100 euros.

ACTIONNAIRES ET ADMINISTRATEURS	%	Nb actions
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère, - représentée au Conseil d'administration par : o Monsieur Michel BACCONNIER, o Monsieur Alain BERGER, o Monsieur Dominique BERGER, o Monsieur Christian BETON, o Monsieur Daniel GAUDE, o Monsieur Jean-Pierre GIRARD, o Monsieur Denis GIRAUD, o Monsieur Cyril MARION, o Monsieur Patrick NICOLE-WILLIAMS, o Monsieur Guillaume VIAL.	71%	4 950
Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné, - représentée au Conseil d'administration par : o Monsieur Daniel ANGONIN, o Monsieur André QUEMIN, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Daniel ANGONIN.	10%	700
Communes, - représentées au Conseil d'administration par : o Monsieur Laurent GLAD, o Monsieur Lucas BOUCHET.	19%	1 350
Commune de Bourgoin-Jallieu, - représentée à l'Assemblée spéciale par Madame Marguerite BACCAM, - représentée à l'Assemblée générale par Madame Marguerite BACCAM.		100
Commune de L'Isle d'Abeau, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Lucas BOUCHET, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Marek ZWERENZ.		100
Commune de Saint-Quentin-Fallavier, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Grégory BARTHALAY, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Grégory BARTHALAY.		100
Commune de La Verpillière, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Patrick MARTI, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Patrick MARTI.		100

Publié le : 17/06/2025 11:54 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/32667

Envoyé en préfecture le 15/03/2024
Reçu en préfecture le 15/03/2024
Publié le
ID : 038-213803489-20240304-2024_29-DE

ACTIONNAIRES ET ADMINISTRATEURS	%	Nb actions
Commune de Villefontaine, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Yves TOUYERAS, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Patrick NICOLE-WILLIAMS.		100
Commune de Domarin, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Alain MARY, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Alain MARY.		50
Commune d'Eclose-Badinières, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Alain BERGER, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Alain BERGER.		50
Commune des Eparres, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Olivier VOISIN, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Patryk ROGALA.		50
Commune de Four, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Éric DOYEN, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Éric DOYEN.		50
Commune d'Heyrieux, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Patrick ROSET, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Patrick ROSET.		50
Commune de Meyrié, - représentée à l'Assemblée spéciale par Madame Pascale BADIN, - représentée à l'Assemblée générale par Madame Pascale BADIN.		50
Commune de Nivolas-Vermelle, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Laurent GLAD, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Laurent GLAD.		50
Commune de Oytier-Saint-Oblas, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur René PORRETTA, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur René PORRETTA.		50
Commune de Ruy-Montceau, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Denis GIRAUD, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Denis GIRAUD.		50
Commune de Satolas-et-Bonce, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Damien MICHALLET, - représentée à l'Assemblée générale par Madame Christiane SADIN.		50
Commune de Saint-Alban-de-Roche, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Jean-Luc FONTBONNE, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Jean-Luc FONTBONNE.		50
Commune de Saint-Just-Chaleyssin, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Michel CARLES, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Michel CARLES.		50
Commune de Saint-Savin, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Fabien DURAND, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Fabien DURAND.		50
Commune de Vaulx-Milieu, - représentée à l'Assemblée spéciale par Madame Danielle HANIQUE, - représentée à l'Assemblée générale par Madame Danielle HANIQUE.		50

Publié le : 17/06/2025 11:54 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/32667

Envoyé en préfecture le 15/03/2024
Reçu en préfecture le 15/03/2024
Publié le
ID : 038-213803489-20240304-2024_29-DE

ACTIONNAIRES ET ADMINISTRATEURS	%	Nb actions
Commune de Frontonas, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Thierry TOULEMONDE, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Thierry TOULEMONDE.		50
Commune de Montalieu-Vercieu, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Christian GIROUD, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Christian GIROUD.		50
Commune de Saint-Georges-d'Espéranche, - représentée à l'Assemblée spéciale par Madame Brigitte GROIX, - représentée à l'Assemblée générale par Madame Brigitte GROIX.		50
TOTAL	100%	7 000

La société est composée de 24 actionnaires, dont 2 directement représentés au Conseil d'administration et 22 actionnaires représentés par les délégués de l'Assemblée spéciale.

2 - INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

2.1 Liste des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2022 dans tout type de société par chacun des mandataires sociaux de la société, telle que cette information nous a été communiquée.

Mandataire	Fonction/Mandat
Monsieur Daniel ANGONIN	Président du Conseil d'administration de SARA Développement Administrateur du GIE ELEGIA
Monsieur Christian BREUZA	Administrateur du GIE ELEGIA Directeur Général de SARA Aménagement Directeur Général de SARA Développement Directeur Général Délégué d'ISERE Aménagement Directeur Général Délégué de TERRITOIRES 38
Monsieur Michel BACCONNIER	Néant
Monsieur Alain BERGER	
Monsieur Dominique BERGER	
Monsieur Christian BETON	
Monsieur Lucas BOUCHET	
Monsieur Daniel GAUDE	Néant

Publié le : 17/06/2025 11:54 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/32667

Envoyé en préfecture le 15/03/2024
Reçu en préfecture le 15/03/2024
Publié le
ID : 038-213803489-20240304-2024_29-DE

Mandataire	Fonction/Mandat
Monsieur Jean-Pierre GIRARD	Président du Conseil d'administration de SARA Aménagement (SPLA) Président de la MINATEC Entreprises (SEM)
Monsieur Denis GIRAUD	Administrateur SEMIDAO (SA)
Monsieur Laurent GLAD	
Monsieur Cyril MARION	Néant
Monsieur Patrick NICOLE-WILLIAMS	Administrateur de SARA Développement (SEM) Administrateur du GIE ELEGIA
Monsieur Guillaume VIAL	
Monsieur André QUEMIN	Administrateur de SARA Développement (SEM)

2.2 Rémunération des mandataires sociaux

Au cours de l'exercice écoulé, les administrateurs n'ont bénéficié d'aucun avantage, ni reçu aucune rémunération ou jeton de présence.

3 - LA GOUVERNANCE

Conformément à l'article R 225-102 du Code de commerce, le Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de commerce.

Par délibération en date du 8 juin 2011, le Conseil d'administration a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

4 - LES DIRIGEANTS

La Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère représentée par Monsieur Jean-Pierre GIRARD a été désignée en qualité de Président du Conseil d'administration par délibération en date du 22 septembre 2020, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Président	Représentant	Date du CA	Entrée en fonction	Départ
CAPI	M. Alain COTTALORDA	8 juin 2011	8 juin 2011	5 juin 2014
CAPI	M. Raymond FEYSSAGUET	5 juin 2014	5 juin 2014	22 septembre 2020
CAPI	M. Jean-Pierre GIRARD	22 septembre 2020	22 septembre 2020	

Publié le : 17/06/2025 11:54 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/32667

Envoyé en préfecture le 15/03/2024
Reçu en préfecture le 15/03/2024
Publié le
ID : 038-213803489-20240304-2024_29-DE

Par délibération en date du 14 décembre 2011, le Conseil d'administration a décidé de désigner Monsieur Christian BREUZA comme Directeur Général à compter du 1er janvier 2012.

Directeur Général	Date du CA	Entrée en fonction	Départ
M. Christian BREUZA	14 décembre 2011	1er janvier 2012	

Conformément aux dispositions de l'article 22.2 des statuts, le Conseil d'administration a fixé, par délibération en date du 17 octobre 2011, les limitations de pouvoirs du Directeur Général qui s'exerceront selon les modalités suivantes :

Avis systématique :

- Les décisions budgétaires modificatives d'urgence,
- Les projets de transaction (valant règlement amiable d'un litige),
- Les placements financiers hors comptes à terme et SICAV monétaires.

Avis en fonction du seuil :

- Les décisions d'emprunt : > 500 000 euros,
- Marchés de travaux : > 5 000 000 euros HT,
- Marchés de fournitures courantes et services, de prestations intellectuelles, ainsi que tous autres actes juridiques générateurs de dépenses : > 500 000 euros HT,
- Acquisitions de terrains ou d'immeubles : > 5 000 000 euros HT,
- Promesses de vente (terrains, immeubles et droits à construire) : > 5 000 000 euros HT,
- Autres actes juridiques générateurs de recettes : > 500 000 euros.

Pour les décisions et les actes qui précèdent, le Directeur Général doit se conformer à l'avis du Conseil d'administration.

5 - LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET CENSEURS

Les tableaux ci-dessous récapitulent les mandats des Commissaires aux comptes et des censeurs.

L'Assemblée Générale du 3 mai 2018 a désigné pour six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023, les commissaires aux comptes suivants :

Commissaires aux comptes	Durée du mandat	AGO					
		1	2	3	4	5	6
Titulaire : Cabinet EUREX AUDIT Rhône Alpes, représenté par Mme Géraldine MADRIGAL	6 exercices	09/05/19	28/05/20	12/05/21	18/05/22	10/05/23	
Suppléant : Cabinet BM Conseil, représenté par M. Bruno MICHEL	6 exercices	09/05/19	28/05/20	12/05/21	18/05/22	10/05/23	

Publié le : 17/06/2025 11:54 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/32667

Envoyé en préfecture le 15/03/2024
Reçu en préfecture le 15/03/2024
Publié le
ID : 038-213803489-20240304-2024_29-DE

Le mandat du censeur étant arrivé à terme à la clôture de l'exercice 2020, il n'a pas été renouvelé par le Conseil d'administration arrêtant les comptes dudit exercice.

6 - LE PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ

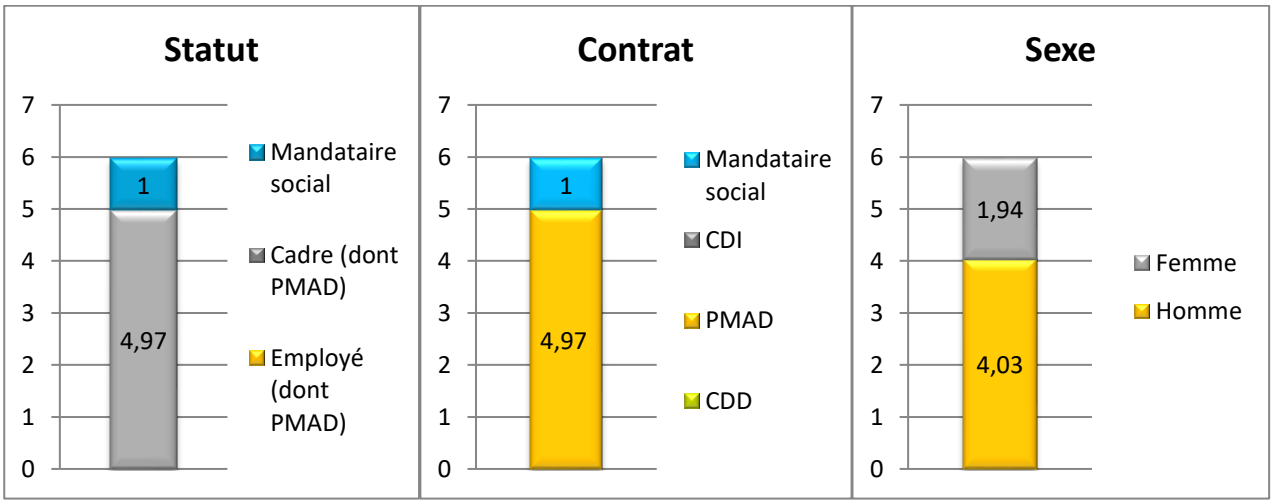
L'analyse de l'effectif de la société intègre le personnel mis à disposition (PMAD).

Pour l'exercice 2022, le nombre d'équivalent temps plein (ETP) est de 4,97 ETP, décomposé comme suit :

- 1,13 ETP des salariés SARA Aménagement,
- 0,58 ETP des salariés mis à disposition par SARA Développement,
- 3,25 ETP des salariés mis à disposition pour le Groupement d'Employeurs ELEGIA.

La Société dispose uniquement d'effectifs mis à disposition par le Groupement d'Employeurs, soit 16 personnes au 31 décembre 2022, représentant 3,25 ETP, ces chiffres étant issus des temps passés.

Au 31 décembre 2022, la répartition des personnels (en ETP) par statut, type de contrat et sexe s'établit comme suit :



L'âge moyen de l'effectif est de 40 ans.

7 - LES LOCAUX DE L'ENTREPRISE

Depuis le mois de novembre 2012, SARA Aménagement occupe la grande aile du 3ème étage du bâtiment administratif, siège de la CAPI, au 17 avenue du Bourg à l'Isle d'Abeau (38080).

8 - LES CONTRÔLES EXTERNES

Au cours de l'exercice écoulé, aucun contrôle externe (URSSAF, Chambre Régionale des Comptes, Services fiscaux, etc.) n'a eu lieu.

Publié le : 17/06/2025 11:54 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/32667

Envoyé en préfecture le 15/03/2024
Reçu en préfecture le 15/03/2024
Publié le
ID : 038-213803489-20240304-2024_29-DE

9 - PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons de vous présenter dans cette partie du rapport de gestion les résultats les plus significatifs, dans les domaines comptables et financiers.

En annexe des comptes annuels, figure le compte de résultat de la société ventilé par activité. Compte tenu de l'activité spécifique des SPLA, cette présentation doit vous permettre une analyse pertinente de l'activité intrinsèque de notre société, dont les valeurs sont présentées dans la colonne « fonctionnement ».

Les autres colonnes vous permettent par ailleurs d'isoler les différents flux financiers propres à chacune des activités de la SPLA.

Conformément aux normes comptables, on désignera par « Chiffre d'affaires comptable » la somme de la production vendue de biens (produits de cessions de charges foncières) et de la production vendue de services (rémunérations sur mandats et études).

Par convenance, on utilisera le terme de « Chiffre d'affaires » pour désigner la somme des rémunérations perçues par SARA Aménagement (sur les concessions, les mandats et les études) et les éventuels autres produits.

10 - EXPOSÉ SUR LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

10.1 Résultat de l'exercice

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2022, les résultats économiques et financiers concernant la société et ses opérations sont les suivants :

- Le chiffre d'affaires comptable HT s'établit à 6 405 847 euros, décomposés comme suit :
 - Production vendue de biens : 5 908 499 euros,
 - Production vendue de services : 497 348 euros ;
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 10 653 701 euros ;
- Les charges d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 10 403 924 euros ;
- Le résultat d'exploitation est de 249 777 euros ;
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 173 715 euros, dont 7 599 euros au titre de l'intéressement ;
- Le montant des charges sociales s'élève à 78 891 euros.

Il est précisé que le montant de personnel mis à disposition au sein de la société est de 328 613 euros, dont 42 085 euros correspondant au personnel mis à disposition par SARA Développement et 286 528 euros correspondant au personnel mis à disposition par le GE ELEGIA.

Compte tenu d'un résultat financier de 125 136 euros, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 374 913 euros.

Publié le : 17/06/2025 11:54 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/32667

Envoyé en préfecture le 15/03/2024
Reçu en préfecture le 15/03/2024
Publié le
ID : 038-213803489-20240304-2024_29-DE

Compte tenu des éléments ci-dessus, de la participation de 1 061 euros pour 2022 et de l'impôt sur les bénéfices de 95 252 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 278 600 euros.

Au 31/12/2022, le total du bilan de la société s'élève à 36 150 460 euros.

Au cours de cet exercice, la société a contracté un emprunt de 2 165 805 euros dans le cadre de la concession d'aménagement du site Bonna Sabla de la CAPI.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R. 225-102 du Code de commerce.

10.2 Compte de résultat de la société – Partie fonctionnement

Les analyses qui suivent portent exclusivement sur les données issues de la colonne « fonctionnement » du compte de résultat. Ces analyses doivent vous permettre d'évaluer la santé financière de notre société et de juger de son potentiel de développement.

10.2.a Les produits d'exploitation

SARA Aménagement intervient suivant 3 modes opératoires : les études/AMO, les mandats et les concessions d'aménagement. D'un point de vue comptable, seules les rémunérations sur les études et les mandats sont considérées comme de la production vendue et intégrées à ce titre au chiffre d'affaires comptable. Lorsque SARA Aménagement intervient dans le cadre d'une concession d'aménagement, la société impute ses charges en compte de fonctionnement (salaires et autres charges) et effectue un transfert de charges vers le compte de l'opération.

Au 31/12/2022, le montant total des produits d'exploitation s'établit à 1 415 872 euros, avec la répartition suivante :

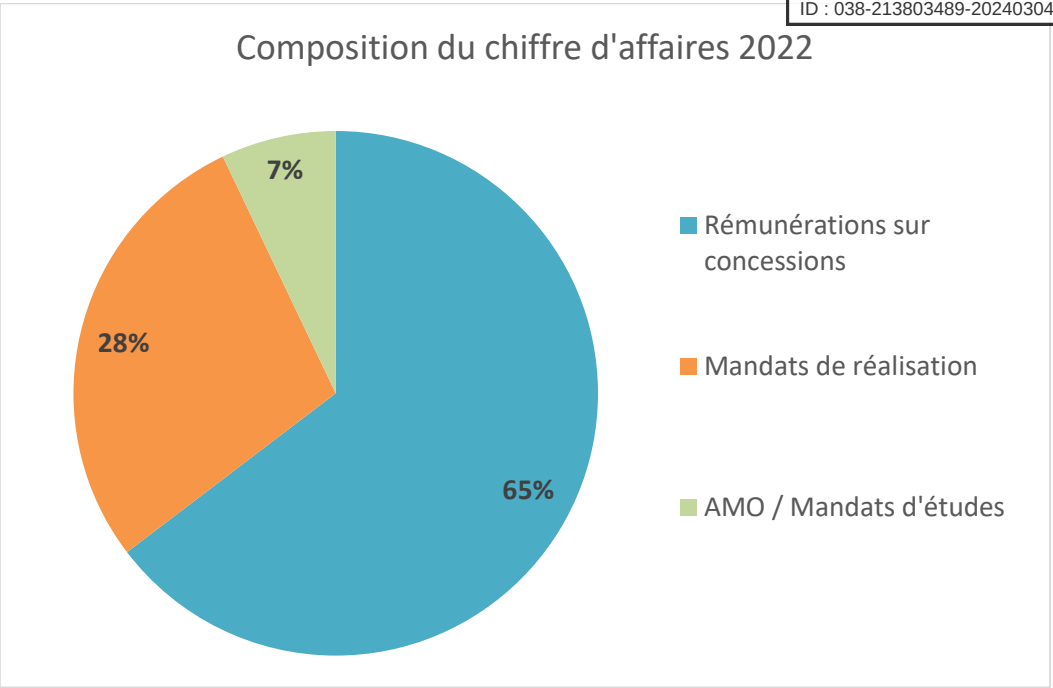
- Production vendue : 497 348 euros, décomposés comme suit :
 - 396 765 euros de rémunération sur mandats,
 - 99 383 euros de rémunération sur études / AMO,
 - 1 200 euros de rémunération sur autres prestations de service,
- Transfert de charges : 710 738 euros, décomposés comme suit :
 - 699 361 euros de rémunération sur concessions,
 - 11 378 euros d'autres transferts de charges, dus au remboursement de charges d'exploitation par les concessions (quote-part d'assurance responsabilité civile) ou par le GIE (refacturation de charges communes) ;
- Autres produits : 207 786 euros, dont 207 785 euros de boni de clôture de concessions.

En conséquence, la rémunération globale perçue par la société (chiffre d'affaires) s'établit à 1 415 872 euros pour l'exercice.

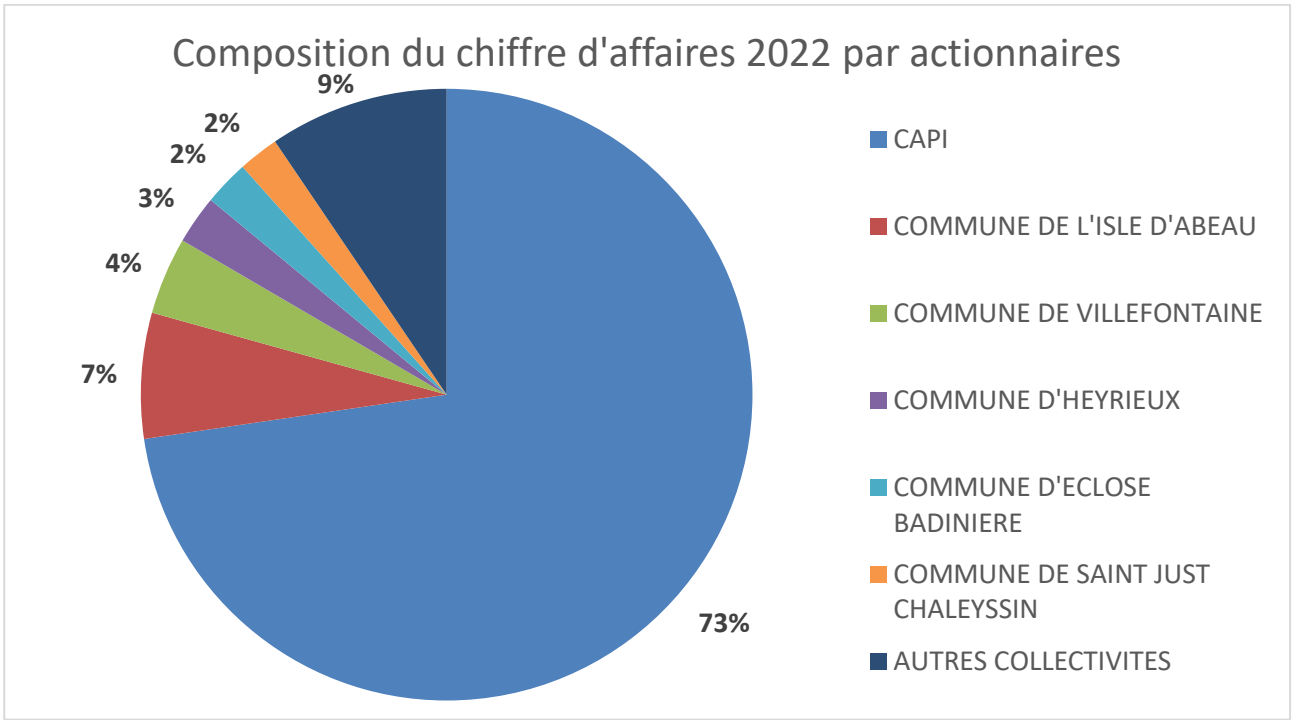
Le chiffre d'affaires est composé à 65% de la rémunération issue des concessions d'aménagement, à 28% de la rémunération issue des mandats, et à 7% de celle des études.

Publié le : 17/06/2025 11:54 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/32667

Envoyé en préfecture le 15/03/2024
Reçu en préfecture le 15/03/2024
Publié le
ID : 038-213803489-20240304-2024_29-DE



La décomposition du chiffre d'affaires par client montre une prédominance des rémunérations issus de contrats établis avec la CAPI (73% du CA total).



10.2.b Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation comprennent les charges de personnel, les autres charges et achats externes, les dotations aux amortissements et provisions, ainsi que les impôts et taxes.

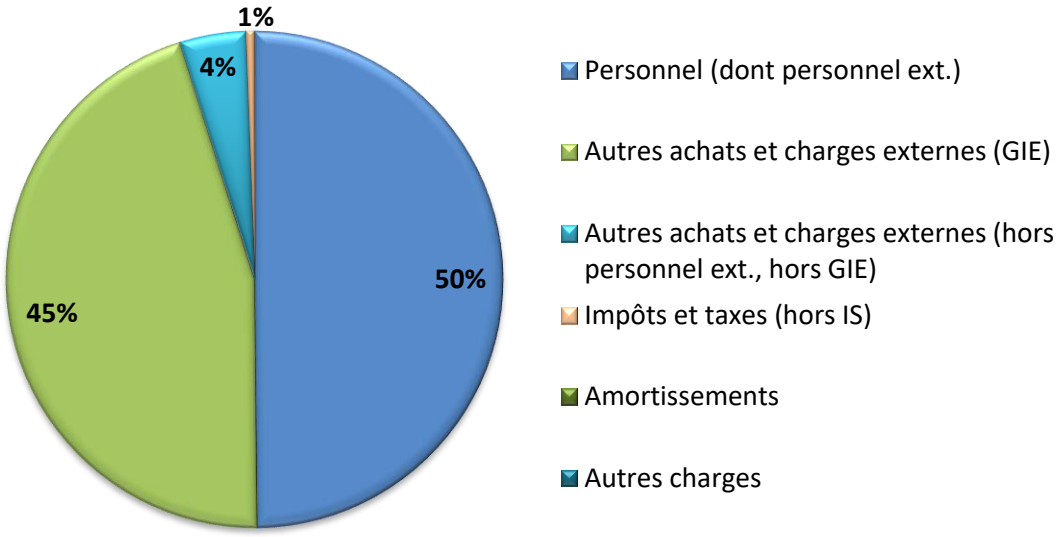
Au 31/12/2022, elles s'élèvent à 1 166 095 euros.

Ce montant représente environ 82% du chiffre d'affaires.

Publié le : 17/06/2025 11:54 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/32667

Envoyé en préfecture le 15/03/2024
Reçu en préfecture le 15/03/2024
Publié le
ID : 038-213803489-20240304-2024_29-DE

Répartition des charges d'exploitation de l'exercice 2022



Premier poste des charges d'exploitation (50% en 2022), les charges de personnel propres dont le montant s'élève à 252 605 euros et celui du personnel mis à disposition à 328 613 euros. Les principaux ratios de productivité 2022 s'établissent comme suit :

- Chiffre d'affaires / ETP : 285 K€,
- Chiffre d'affaires / Responsable d'opérations : 285 K€,
- Charges de personnel * / Chiffre d'affaires : 65%.

* Les charges de personnel sont retraitées de manière à intégrer en complément des salariés de la société, la part de charges de personnel refacturée par le GIE (343 920 euros représentant 12% des charges de personnel du GIE).

Second poste des charges d'exploitation (45% en 2022), la contribution aux charges du GIE ELEGIA qui s'élève à 528 211 euros.

Les « autres achats et charges externes (hors personnel extérieur) » comprennent les charges des fournitures et consommables (carburant, fournitures de bureau et consommables informatiques), les frais de location (bureaux, véhicules, copieur), d'entretien et de maintenance, d'assurance, de documentation, d'honoraires (Commissaire aux comptes, expert-comptable, avocats, etc.), de publicité, de déplacement, de réception, d'affranchissement et de télécommunication, ainsi que les frais bancaires.

Ces charges de fonctionnement s'établissent à 50 109 euros pour l'exercice 2022.

Les impôts et taxes s'élèvent à 6 176 euros en 2022. Sont intégrées : la participation à la formation continue, la cotisation sur la valeur ajoutée, la cotisation foncière des entreprises et la taxe sur les véhicules de société.

Les dotations aux amortissements s'établissent à 378 euros et les autres charges à 4 euros pour l'exercice 2022.

Publié le : 17/06/2025 11:54 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/32667

Envoyé en préfecture le 15/03/2024
Reçu en préfecture le 15/03/2024
Publié le
ID : 038-213803489-20240304-2024_29-DE

10.3 Soldes intermédiaires de gestion – Partie fonctionnement

En vue d'une analyse plus approfondie des chiffres que nous venons de vous présenter, nous avons souhaité vous préciser les principaux soldes intermédiaires de gestion, adaptés aux spécificités d'une SPLA. Ceux-ci permettent notamment de comprendre la formation du résultat de la société et apportent un éclairage sur sa productivité.

L'excédent brut d'exploitation (EBE) s'élève pour l'exercice à un montant de 250 155 euros. Il mesure la performance économique de la société, c'est-à-dire celle que réalise sa seule exploitation, avant prise en compte de décisions politiques ou d'incidences fiscales qui n'affectent, elles, que le résultat final. L'évolution de cet indicateur sur les 5 derniers exercices est rappelée dans le tableau suivant :

Exercice	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	***2022***
EBE	302 503 €	372 683 €	392 760 €	393 752 €	**250 155 €**

Comparativement à l'EBE, le résultat d'exploitation (REX) intègre les dotations aux amortissements et provisions d'exploitation. Il s'établit à 249 777 euros pour l'exercice. L'évolution de cet indicateur sur les 5 derniers exercices est rappelée dans le tableau suivant :

Exercice	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	***2022***
REX	293 742 €	366 121 €	391 259 €	392 919 €	**249 777 €**

La capacité d'autofinancement (CAF), qui quantifie le potentiel de l'entreprise à dégager des ressources par son activité au cours de l'exercice, s'élève à 374 913 euros. L'évolution de cet indicateur sur les 5 derniers exercices est rappelée dans le tableau suivant :

Exercice	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	***2022***
CAF	273 276 €	310 047 €	464 068 €	447 528 €	**374 913 €**

Les soldes intermédiaires de gestion disposent d'un niveau élevé sur les 5 derniers exercices, révélateur de la rentabilité de l'activité de la société.

Le niveau des indicateurs de 2022 reste cohérent avec la valeur moyenne des indicateurs sur les 5 derniers exercices.

10.4 Ratios d'analyse financière – Partie fonctionnement

Nous complétons cette présentation par quelques ratios classiques d'analyse financière de rentabilité qui permettent :

- Une comparaison sectorielle par rapport aux sociétés du même secteur d'activité,
- Un suivi historique de la performance de la société.

Le taux d'EBE ou taux de marge brute d'exploitation (EBE/Chiffre d'affaires), qui permet de mesurer la performance économique de l'entreprise, est de 17,7% pour l'exercice. L'évolution de cet indicateur sur les 5 derniers exercices est rappelée dans le tableau suivant :

Exercice	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	***2022***
Taux d'EBE	21,7%	27,8%	27,0%	25,9%	17,7%

Publié le : 17/06/2025 11:54 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/32667

Envoyé en préfecture le 15/03/2024
Reçu en préfecture le 15/03/2024
Publié le
ID : 038-213803489-20240304-2024_29-DE

Le taux de marge nette (Résultat net/Chiffre d'affaires), qui permet d'apprécier le résultat net généré par la société en termes de chiffre d'affaires, s'élève à 19,7%. L'évolution de cet indicateur sur les 5 derniers exercices est rappelée dans le tableau suivant :

Exercice	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	***2022***
Taux de marge nette	19,0%	22,3%	23,1%	21,5%	19,7%

Le taux de rentabilité financière (Résultat net/Capitaux propres), qui mesure la capacité des capitaux investis par les actionnaires à dégager du profit, s'établit à 7,3% pour l'exercice.
L'évolution de cet indicateur sur les 5 derniers exercices est rappelée dans le tableau suivant :

Exercice	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	***2022***
Rentabilité financière	10,3%	10,4%	10,5%	9,2%	7,3%

Ces taux confortent notre analyse sur la rentabilité de la société.

Publié le : 17/06/2025 11:54 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/32667

Envoyé en préfecture le 15/03/2024
Reçu en préfecture le 15/03/2024
Publié le
ID : 038-213803489-20240304-2024_29-DE

11 - INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017, des délais de paiement de nos fournisseurs et clients :

	Article D. 441 II.- 1° : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						**Article D. 441 II.- 2° : Factures** émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	**1 à 30 jours**	**31 à 60 jours**	**61 à 90 jours**	**91 jours et plus**	**Total (1 jour et plus)**	*0 jour (indicatif)*	**1 à 30 jours**	**31 à 60 jours**	**61 à 90 jours**	**91 jours et plus**	**Total (1 jour et plus)**
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre cumulé de factures concernées	1030					290	18					5
Montant cumulé des factures concernées TTC	15 479 908,08	2 782 398,53	282 550,70	47 953,16	19 458,04	3 132 360,43	6 084 898,69	225 784,36	11 100,00	0,00	9 622,13	246 506,49
Pourcentage du montant total TTC des factures reçues dans l'année	83,17%	14,95%	1,52%	0,26%	0,10%	16,83%						
Pourcentage du montant total TTC des factures émises dans l'année							96,11%	3,57%	0,18%	0,00%	0,15%	3,89%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de réfrence utilisés (contractuel ou delai légal - article L. 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)						☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)					

12 - LES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Publié le : 17/06/2025 11:54 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/32667

Envoyé en préfecture le 15/03/2024
Reçu en préfecture le 15/03/2024
Publié le
ID : 038-213803489-20240304-2024_29-DE

13 - DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 5 539 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement (véhicules).

14 - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 278 599,82 euros de la manière suivante :

ORIGINE : Résultat bénéficiaire de l'exercice, soit 278 599,82 euros.

AFFECTATION : Dotation aux réserves

- A la réserve légale : 0 euros.

 En effet, la réserve légale totale de la société est de 70 000 euros, soit 10% du capital social, seuil à compter duquel son affectation cesse d'être obligatoire.

- Aux autres réserves : le solde, soit 278 599,82 euros.

15 - RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

16 - L'ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous continuons à dresser le constat que les résultats de la société restent très dépendants des cessions de charges foncières réalisées dans le cadre des opérations d'aménagement concédées par la CAPI. Cette dépendance est d'autant plus préoccupante dans le contexte actuel de raréfaction des fonciers pour des projets logistiques, de logements ou de commerces.

Il est également précisé que le budget prévisionnel 2023 approuvé par le conseil d'administration du 14 décembre 2022 est prévu positif avec un résultat de 200 K€ après impôts.

17 - LES ÉVÈNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, il convient de préciser qu'aucun évènement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

Publié le : 17/06/2025 11:54 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/32667

Envoyé en préfecture le 15/03/2024
Reçu en préfecture le 15/03/2024
Publié le
ID : 038-213803489-20240304-2024_29-DE

TROISIÈME PARTIE : L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE DE L'EXERCICE ECOULÉ

L'activité opérationnelle de la société se mesure à partir :

- D'une part, des dépenses d'investissement (chiffre d'opérations) enregistrées lors de l'exercice sur les concessions d'aménagement et les mandats ;
- Et d'autre part, des commercialisations de charges foncières dans les concessions.

18 - LE CHIFFRE D'OPÉRATIONS

Le chiffre d'opérations de l'exercice 2022, constitué des dépenses d'acquisitions foncières, d'études et de travaux (hors rémunération de l'aménageur, frais financiers et frais divers) sur les concessions et les mandats, s'élève à 17 519 370 euros HT.

L'historique et la répartition de cet indicateur sont détaillés dans le tableau suivant :

	Chiffre d'opérations (€ HT)				
	2018	2019	2020	2021	2022
TOTAL GENERAL	**11 510 779**	**12 007 643**	**14 696 026**	**16 874 005**	**17 519 370**
Concession	**8 509 233**	**6 659 772**	**7 870 711**	**6 848 332**	**4 242 475**
1 ACQUISITIONS	6 740 703	2 893 821	3 223 763	5 147 804	3 218 718
2 ETUDES ET HONORAIRES	302 603	265 077	164 374	229 562	229 433
3 TRAVAUX	1 314 369	3 290 882	4 333 280	1 309 263	627 928
4 HONORAIRES SUR TRAVAUX	151 558	209 992	149 294	161 703	166 396
Mandat	**3 001 546**	**5 347 871**	**6 825 315**	**10 025 673**	**13 276 895**
1 ACQUISITIONS	-	-	-	-	-
2 ETUDES ET HONORAIRES	76 246	273 048	208 527	74 484	183 339
3 TRAVAUX	2 429 274	4 021 075	4 548 416	9 296 975	11 859 027
4 HONORAIRES SUR TRAVAUX	496 027	1 053 749	2 068 372	654 213	1 234 529

Pour ce qui concerne les acquisitions, nous retenons systématiquement, dans le chiffre d'opérations, le montant effectivement « réglé » sur l'exercice et non le montant figurant dans les actes, afin de tenir compte des règlements échelonnés (étalement sur 12 ans pour le rachat des ZAC et des terrains de l'EPANI, et différé de paiement de 2 ans puis étalement sur 10 ans pour le rachat des terrains de l'Etat).

19 - LES CONCESSIONS D'AMÉNAGEMENT

19.1 Les contrats de concession

En 2022, SARA Aménagement ne s'est pas vue confier de nouvelle concession d'aménagement.

19.2 Les dépenses sur concession

Pour 2022, les dépenses d'investissement sur les concessions s'élèvent à 4 242 475 euros HT, décomposées comme suit :

	Constaté 2022
Acquisitions	3 218 718
Etudes et honoraires	395 829
Travaux	627 928
TOTAL	**4 242 475**

Publié le : 17/06/2025 11:54 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/32667

Envoyé en préfecture le 15/03/2024
Reçu en préfecture le 15/03/2024
Publié le
ID : 038-213803489-20240304-2024_29-DE

Les principales dépenses d'investissement portent sur les opérations suivantes :

Opérations	Montant
C1260408 ZAC du Parc Technologique	883 175
C1260404 ZAC de la Maladière	603 915
C1260407 ZAC de Saint Bonnet Centre	494 703
C1260406 ZAC de Saint Hubert	493 731
C1260411 ZAC de Chesnes Ouest	466 880
C1260412 ZAC de Chesnes Nord	465 567
C2122 Extension ZAE du Vernay site Bonna Sabla	173 420
C1260410 ZAC de Chesnes La Noirée	130 846
C1260409 ZAC de Saint Bonnet Le Haut	121 459
C1260414 ZAC de Pierre Louve	104 126

19.3 Les commercialisations

19.3.a Logements

Les actes de ventes :

En 2022, nous avons signé 2 actes de vente représentant 71 logements :

	Concession	Quantité	Prix
Logements (nb)	**LA MALADIERE**	45	120 400
	TROIS VALLONS	26	250 000
Total Logements (nb)		**71**	**370 400**

Les promesses de ventes :

En 2022, une promesse de vente a été signée :

	Concession	Quantité	Prix
Logements (nb)	**ST BONNET CENTRE**	58	454 700
Total Logements (nb)		**58**	**454 700**

19.3.b Commerces

Les actes de ventes :

En 2022, nous n'avons pas signé d'acte de vente.

Les promesses de ventes :

En 2022, nous avons signé 1 compromis de vente :

	Concession	Quantité	Prix
Commerces (m²)	**ST BONNET CENTRE**	570	25 300
		570	**25 300**

Publié le : 17/06/2025 11:54 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/32667

Envoyé en préfecture le 15/03/2024
Reçu en préfecture le 15/03/2024
Publié le
ID : 038-213803489-20240304-2024_29-DE

19.3.c Bureaux

Les actes de ventes :

En 2022, nous avons signé 1 acte de vente :

	Concession	Quantité	Prix
Bureaux (m²)	**PARC TECHNOLOGIQUE**	3 000	320 000
Total Bureaux (m²)		**3 000**	**320 000**

Les promesses de ventes :

En 2022, nous avons signé 1 promesse de vente :

	Concession	Quantité	Prix
Bureaux (m²)	**ST BONNET CENTRE**	3 500	460 000
Total Bureaux (m²)		**3 500**	**460 000**

19.3.d Activités économiques

Les actes de ventes :

En 2022, 11 actes de vente ont été signés représentant au total 8,7 ha :

	Concession	Quantité	Prix
Activités (ha)	**CHESNES OUEST**	0,7	400 000
	LA MALADIERE	3,2	1 600 000
	LA MALADIERE	0,2	110 000
	LA MALADIERE	0,4	130 000
	LA MALADIERE	0,2	117 500
	LA MALADIERE	0,5	235 000
	PARC TECHNOLOGIQUE	2,0	1 201 740
	ST BONNET CENTRE	0,8	450 065
	ST BONNET CENTRE	0,3	144 500
	ST BONNET CENTRE	0,2	94 500
	ST BONNET CENTRE	0,2	95 250
Total Activités (ha)		**8,7**	**4 578 555**

Les promesses de ventes :

En 2022, 4 promesses de ventes ont été signées, représentant 1,5 ha :

	Concession	Quantité	Prix
Activités (ha)	**ST BONNET CENTRE**	0,8	450 065
	ST BONNET CENTRE	0,3	142 150
	ST BONNET CENTRE	0,2	94 550
	ST BONNET CENTRE	0,2	101 850
Total Activités (ha)		**1,5**	**788 615**

Publié le : 17/06/2025 11:54 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/32667

Envoyé en préfecture le 15/03/2024
Reçu en préfecture le 15/03/2024
Publié le
ID : 038-213803489-20240304-2024_29-DE

19.3.e Tableaux de synthèse

Actes de vente

Catégorie	Unité	Budget 2022	Atterrisage 2022	Situation au 31 décembre 2022	% d'éxécution
Logements	Nombre	129	129	71	55%
Commerces	m² SP	4 000	570	0	0%
Bureaux	m² SP	4 800	3 000	3 000	63%
Activités économiques	Ha	4,9	7,9	8,7	176%

Logements	€	876 691	825 100	370 400	42%
Commerces	€	400 000	25 300	0	0%
Bureaux	€	440 000	320 000	320 000	73%
Activités économiques	€	2 507 638	4 128 490	4 578 555	183%
Total	**€**	**4 224 329**	**5 298 890**	**5 268 955**	**125%**

Promesses de vente

Catégorie	Unité	Budget 2022	Atterrisage 2022	Situation au 31 décembre 2022	% d'éxécution
Logements	Nombre	61	58	58	95%
Commerces	m² SP	506	570	570	113%
Bureaux	m² SP	0	4 000	3 500	0%
Activités économiques	Ha	2,5	1,5	1,5	59%

Logements	€	1 092 200	454 700	454 700	42%
Commerces	€	25 300	25 300	25 300	100%
Bureaux	€	0	460 000	460 000	0%
Activités économiques	€	1 562 940	788 845	788 615	50%
Total	**€**	**2 680 440**	**1 728 845**	**1 728 615**	**64%**

Au 31/12/2022, le stock de promesses de vente s'élève à environ 4,1 M€ HT.

20 - LES MANDATS

En 2022, SARA Aménagement s'est vue confier le nouveau mandat suivant :

N°	Mandat	Mandant	Date de convention	Rémunération
M48	Mandat entrée ouest Heyrieux	Commune d'Heyrieux	11/08/2022	137 261 € HT sur 4 ans

Pour 2022, les dépenses sur les mandats s'élèvent à 13 276 895 euros HT, décomposées comme suit :

	Constaté 2022
Acquisitions	-
Etudes et honoraires	1 417 867
Travaux	11 859 027
TOTAL	**13 276 895**

Publié le : 17/06/2025 11:54 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/32667

Envoyé en préfecture le 15/03/2024
Reçu en préfecture le 15/03/2024
Publié le
ID : 038-213803489-20240304-2024_29-DE

Les principales dépenses d'investissement portent sur les opérations suivantes :

Opérations	Montant
M1833 Construction du conservatoire de Bourgoin	4 731 647
M1660426 Construction de la piscine de Champaret	3 353 528
M1937 ANRU IDA	1 886 065
M1935 ANRU 2 CAPI	1 378 821
M1728 Réhabilitation du CROUS	664 221
M1940 Restructuration partielle du rez-de-chaussée Villefontaine	477 577
M1936 ANRU 2 Villefontaine Espaces publics	214 387
M1731 Construction GS et salle polyvalente	204 948
M2146 Restaurant scolaire St Georges d'Espéranche	110 383
M2144 Réhabilitation thermique GS16 IDA	78 392

21 - LES ÉTUDES/AMO

En 2022, SARA Aménagement s'est vue confier les contrats suivants :

N°	Mandat	Maître d'ouvrage	Date de convention	Rémunération
AE2219	ME requalification centre bourg SQF	Commune de Saint-Quentin-Fallavier	19/08/2022	17 000 € HT sur 1 an
AA2231	Programmation police municipale	Commune de Villefontaine	26/08/2022	10 024 € HT sur 1 an
AA2232	AMO corridor Belmont	CAPI	16/08/2022	9 824 € HT sur 1 an
AA2234	PRG et AMO construction Maison des Habitants SQF	Commune de Saint-Quentin-Fallavier	19/08/2022	24 837 € HT sur 1 an

Publié le : 17/06/2025 11:54 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/32667

Envoyé en préfecture le 15/03/2024
Reçu en préfecture le 15/03/2024
Publié le
ID : 038-213803489-20240304-2024_29-DE

22 - A - TABLEAU DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

- RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES -

SARA AMENAGEMENT

Exercice du 1 janvier 2022 au 31 décembre 2022

Montants en milliers d'euros	du 01/01/22 au 31/12/22	du 01/01/21 au 31/12/21	du 01/01/20 au 31/12/20	du 01/01/19 au 31/12/19	du 01/01/18 au 31/12/18
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
◆ Capital social	700	700	700	700	700
◆ Nombre des actions ordinaires existantes	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000
◆ Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
◆ Nombre maximum d'actions à créer :					
par conversion d'obligations					
par exercice de droits de souscription					
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
◆ Chiffre d'affaires hors taxes	6 406	4 554	6 821	5 922	6 910
◆ Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	375	448	466	449	385
◆ Impôt sur les bénéfices	95	119	128	123	92
◆ Participation des salariés due au titre de l'exercice	1	1		22	20
◆ Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	279	327	336	298	265
◆ Résultat distribué					
RÉSULTATS PAR ACTION					
◆ Résultat après impôt, participation des salariés et avant dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	40	47	48	44	39
◆ Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	40	47	48	43	38
◆ Dividende attribué à chaque action					
PERSONNEL					
◆ Effectif moyen des salariés employés	1,13	3,48	4,49	5,65	7
◆ Montant de la masse salariale	174	237	329	344	390
◆ Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, …)	79	109	128	153	157

Publié le : 17/06/2025 11:54 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/32667